



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020




→ L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collège
ou
→ de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 
<https://teleservices.ac-lille.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/aides-financieres-college



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020




→ L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
unique EduConnect
ou
→ de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou 
<https://teleservices.ac-lille.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/aides-financieres-college

Nous sommes là pour vous aider



N°51891#08

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2020-2021

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 609	18 210	22 812	26 414	30 017	33 618	37 220	40 822

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019,
- un relevé d'identité bancaire (RIB/BAN),
- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 15 octobre 2020

Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2020 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.28.64.00
- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 – Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège – tél : 05.61.02.05.31

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne

Campagne de bourse nationale de collège 2020 / 2021

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée sur le territoire national à l'ensemble des collèges publics. A cet effet, les parents ou responsables légaux devront se connecter sur le portail Scolarité-Services (<https://teleservices.ac-lille.fr/ts>) du 1^{er} septembre 2020 au 15 octobre 2020 minuit.

Le portail Scolarité - Services permet de :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même établissement.
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- A l'issue de la saisie, connaître une estimation du montant de la bourse à percevoir.

Pour accéder au portail Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte Éducation Nationale(ATEN) fourni par le collège (code Pronote « parents » communiqué aux parents en début d'année scolaire) ou France connect (Educonnect).

Le choix « je fais ma demande en ligne »

Deux parcours selon que le parent s'est connecté par France Connect ou directement avec son compte Education nationale :

Parcours éducation nationale (ATEN)



Le parent doit saisir son numéro fiscal (13 chiffres) pour permettre la récupération de ses données fiscales.

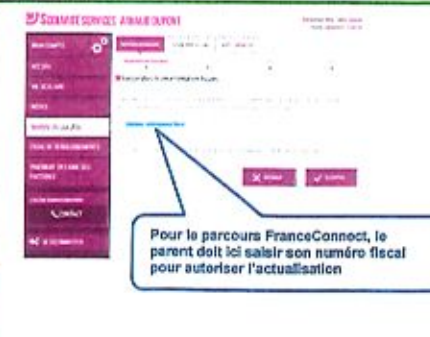
Parcours France Connect

Pas de saisie de numéro fiscal la connexion France Connect permet de récupérer les données fiscales du parent

Demande de consentement du parent pour l'actualisation de ses données fiscales chaque année de la scolarité de son enfant au collège



Pour la connexion par ATEN, le numéro fiscal est déjà mémorisé. Si le parent ne donne pas son consentement, le numéro fiscal ne sera pas conservé



Pour le parcours FranceConnect, le parent doit lui saisir son numéro fiscal pour autoriser l'actualisation

A partir de l'écran suivant : un seul parcours quel que soit le mode de connexion

Les informations récupérées auprès de la DGFiP apparaissent à l'écran, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé. Pour préciser s'il vit en concubinage.

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse, le parent est informé que ses revenus dépassent le plafond autorisé : Il peut maintenir sa demande pour recevoir une notification de refus.

2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom

Et dans l'écran suivant, le concubin devra donner son accord pour l'actualisation de ses données fiscales

Les données fiscales du concubin sont affichées

Puis il est proposé au parent d'ajouter d'autres enfants scolarisés dans le même collège (non boursiers)

2.6 Récapitulatif de la demande

Quel que soit le résultat possible : attribution ou refus de bourse, un récapitulatif de la demande est affiché à l'écran. Le parent doit confirmer l'exactitude des renseignements fournis

Sur le dernier écran, le parent est informé qu'il recevra un accusé d'enregistrement de sa demande, et une estimation du droit à bourse est affichée. Il peut éditer un récapitulatif de sa demande et donner son avis sur la demande en ligne

Suivre mon dossier

Le bouton 'Devenir étudiant' ouvre le formulaire d'une enquête de satisfaction sur le service Bourse de collège

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, le parent continue de pouvoir consulter le suivi du traitement de sa demande en accédant au téléservice **Bourse de Collège** dans l'onglet **Suivre mon dossier**